

**SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE**

**357<sup>e</sup> réunion**

**15 janvier 2013**

<p>TITRE : GEL DES ADMISSIONS AU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES AVEC MAJEURE EN KINÉSIOLOGIE ET MINEURE EN MASSOKINÉSIOTHÉRAPIE (2505) À COMPTER DU TRIMESTRE D'AUTOMNE 2013</p>	<p>POINT N<sup>o</sup> <b>04</b></p>
<p>RESPONSABLE DU DOSSIER : <b>DANNY DESSUREAULT</b> <b>Doyen des études de premier cycle</b></p>	

**SYNTHÈSE DU DOSSIER**

En juin 2002, à la suite d'un long processus de révision et de relance du programme, le Baccalauréat en sciences de l'activité physique (7737) devient le Baccalauréat ès sciences avec majeure en activité physique (2501). La nouvelle structure propose 60 crédits obligatoires dans le cadre de la majeure et 30 crédits de cours optionnels dans l'une des 10 mineures offertes au choix des étudiants. Cette importante refonte de la programmation dans ce secteur d'activités avait également pour but de répondre aux exigences de rationalisation et de développement à court terme imposées en regard du contexte budgétaire précaire de l'époque. Dès l'année suivante, le nombre de nouveaux étudiants a déjà presque triplé.

En juin 2004, dans la foulée d'un mouvement généralisé des universités québécoises ayant pour effet de modifier l'appellation des programmes en « sciences de l'activité physique » par celle de programmes en « kinésiologie », le titre du Baccalauréat ès sciences avec majeure en activité physique devient Baccalauréat ès sciences avec majeure en kinésiologie (2504). Des modifications mineures sont également apportées au programme.

En avril 2005, les dernières tendances de placement dans le secteur de la kinésiologie démontrent un lien privilégié entre l'activité physique, le sport et la massothérapie. Le comité de programme en éducation physique souhaite grandement miser sur cet aspect afin de développer une formation dans ce domaine et d'offrir aux étudiants une polyvalence recherchée sur le marché du travail. Ainsi, à la suite d'analyses et de consultations diverses, la mineure en massokinésiothérapie est ajoutée au Baccalauréat ès sciences avec majeure en kinésiologie, et porte le code de programme 2505. En septembre 2006, un contingentement est établi à 50 étudiants pour cette mineure en raison du nombre croissant d'étudiants, du nombre de ressources professorales limitées et de la capacité des milieux de stage à accueillir les étudiants du programme.

En décembre 2007, le programme adopte des modifications majeures. En effet, les directeurs des programmes universitaires en kinésiologie et la Fédération des kinésiologues du Québec ont convenu qu'un examen commun serait dispensé en 2010 à tous les étudiants du Québec. Pour les préparer adéquatement à cet examen, une révision du programme s'impose afin que celui-ci soit conforme aux exigences de la Fédération. On procède donc à une modification du titre pour celui de Baccalauréat en kinésiologie (nouveau code : 7337) en retirant les mineures au choix pour revenir à un programme spécialisé de 90 crédits. Le Baccalauréat ès sciences avec majeure en kinésiologie et mineure en massokinésiothérapie (2505) est maintenu, toutefois on procède à une réduction du contingentement de 10 étudiants par année (passant de 50 à 40 étudiants) tout en modifiant les conditions d'admission et les modalités de sélection.

À ce jour, le Baccalauréat ès sciences avec majeure en kinésiologie et mineure en massokinésiothérapie (2505) accueille tous les ans 40 nouveaux étudiants. Malheureusement et pour diverses raisons présentées ci-dessous, le programme ne semble pas répondre aux attentes de la majorité des étudiants et des organismes certificateurs de nos finissants. Après une longue réflexion et de multiples discussions, le Département des sciences de l'activité physique a décidé de demander un gel des admissions pour le programme 2505 de manière à pouvoir le transformer en diplôme d'études supérieures spécialisées. Ainsi, le gel des admissions ne correspond pas à la fin de la massokinésiothérapie à l'UQTR, mais tout simplement à une refonte en profondeur du programme de façon à favoriser le développement des compétences des étudiants. À cet effet,

deux diplômes d'études supérieures spécialisées sont en préparation (DESS en thérapie sportive et DESS en massokinésiothérapie) et un programme court de deuxième cycle. Le département propose également d'ajouter 40 places additionnelles au programme de Baccalauréat en kinésiologie (7337) en prévision de l'ouverture de ces programmes de cycles supérieurs. Les prochains paragraphes la justification d'une telle demande.

Le faible taux de diplomation des étudiants est l'un des principaux facteurs amenant le Département des sciences de l'activité physique à demander un gel des admissions. Sur les 269 étudiants admis dans le programme 2505 au cours des 7 premières années, seulement 69 ont obtenu leur diplôme pour un faible taux de diplomation de 26 %. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. Certains étudiants mal informés sur la massothérapie s'aperçoivent rapidement qu'ils n'ont pas les aptitudes humaines requises pour exercer cette discipline. D'autres ne semblent pas apprécier la qualité et le niveau scientifique des cours de la mineure. À cet égard, certains cours de la mineure montrent des moyennes aux appréciations de la qualité des enseignements largement inférieures à la moyenne départementale. Bien que l'objectif initial fût favoriser le développement des cours de la mineure en continuité avec ceux de la majeure, il apparaît que les contenus de la mineure se soient développés en parallèle et que des messages contradictoires soient régulièrement transmis aux étudiants favorisant le clivage entre les deux formations. Finalement, certains étudiants, qui pensaient simplement ajouter une corde à leur arc en tant que kinésologue, s'aperçoivent qu'ils bénéficient d'une formation en kinésiologie allégée (stage moins long, cours non disponibles, etc.) et, de ce fait, transfèrent de programme. Cette dernière situation ne concerne qu'une minorité d'étudiants toutefois, bien qu'une augmentation a été notée récemment.

Le mécontentement touche également les organismes certifiant nos finissants. La Fédération des kinésologues du Québec (FKQ) travaille actuellement sur un processus de professionnalisation (demande de professionnalisation déposée au printemps 2013) et souhaite uniformiser la formation en kinésiologie dans les universités québécoises. Les programmes avec mineure sont les premiers ciblés à cet effet. L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) vient de geler les admissions du seul autre programme avec mineure. Le programme avec mineure en massokinésiothérapie de l'UQTR est donc devenu le dernier programme en kinésiologie avec mineure au Québec. La tendance actuelle en enseignement des disciplines en santé est d'ailleurs totalement à l'inverse alors que le baccalauréat-maitrise devient la norme. Finalement, le taux de réussite de nos étudiants à l'examen de la FKQ est également l'un des plus bas parmi les universités québécoises à 64 %. Il n'est donc pas surprenant que la FKQ souhaite voir disparaître les programmes avec mineure.

De leur côté, les étudiants du programme en kinésiologie avec mineure en massokinésiothérapie ont la possibilité de passer l'examen de certification de la FKQ et de l'Association Professionnelle des Kinésologues-Kinésithérapeutes et Orthothérapeutes de la Province de Québec (A.P.K.K.O.P.Q). Cette certification est très importante pour eux, car elle leur permet de bénéficier d'une assurance professionnelle et de remettre des reçus pour remboursements auprès des compagnies d'assurances, ce qui est primordial en massothérapie. Lors d'une rencontre avec un représentant (Kandy Mallet) de l'A.P.K.K.O.P.Q à l'été 2012, il a été demandé de modifier considérablement le programme 2505 de façon à ce que les étudiants puissent répondre plus facilement aux exigences de l'association. Une réflexion importante est prévue à cet effet dans le processus de création du DESS, considérant l'ampleur des modifications demandées.

Finalement, la gestion de la mineure constitue une contrainte importante pour le développement du programme en kinésiologie. La kinésiologie est une discipline en pleine évolution au Québec et des ajustements de programmes réguliers sont nécessaires. Le Département des sciences de l'activité physique souhaite se démarquer des autres programmes québécois en développant les aspects cliniques de la kinésiologie. Malheureusement, tout changement au programme 7337 est limité par la grille de cheminement « rigide » du programme 2505 et même les changements mineurs sont devenus difficiles à apporter sans tout devoir refaire les grilles. Plusieurs erreurs se sont produites dans les modifications de programme au cours des années entraînant par le fait même des iniquités et de l'incohérence d'une grille à l'autre ou encore d'un programme à l'autre. À titre d'exemple, un cours est un préalable à un deuxième cours dans une des grilles, mais est offert simultanément à ce deuxième cours dans l'autre grille. Ce genre d'imbroglio finit par avoir pour effet de niveler la formation vers le bas.

La transformation de la mineure en diplôme d'études supérieures spécialisées permettra au comité de programme et au Département d'améliorer considérablement les situations précédemment présentées. Premièrement, cela permettra de renforcer la formation en kinésiologie et de bonifier l'offre de cours (ex. : Picom, Picom international, cours de formation à la collaboration interprofessionnelle, cours d'évaluation avancés, Soins d'urgence avancés, etc.). Deuxièmement, avec la création de DESS et d'un microprogramme de deuxième cycle, l'UQTR améliorera les perspectives d'avenir de l'ensemble de ses étudiants en favorisant leur rétention dans le programme. Troisièmement, en transférant la mineure au deuxième cycle, le nombre des abandons par mauvaise connaissance du contexte de travail se verra diminuer puisque les étudiants au baccalauréat côtoieront quotidiennement les étudiants du DESS en massokinésiothérapie à la clinique universitaire de kinésiologie. Finalement, les habiletés en massothérapie viendront compléter la formation de premier cycle en kinésiologie en s'appuyant sur le corpus de connaissance propre à la discipline.

### **OBJECTIF RECHERCHÉ**

**Recommander à la Commission des études le gel des admissions au programme de *Baccalauréat ès sciences avec majeure en kinésiologie et mineure en massokinésiothérapie (2505)* à compter du trimestre d'automne 2013.**

Décanat des études de premier cycle  
Caroline Prud'Homme  
12/12/2012